



# GAZETTE ROYALE D'HAYTI,

Du 29 Juin 1815, douzième année de l'indépendance.

---

*Haytiens, qu'il ne soit qu'un parti parmi nous,  
Celui du bien public et du salut de tous.*

---

**LIBERTÉ ET INDÉPENDANCE.**

**ROYAUME D'HAYTI.**

*Du Cap-Henry, le 28 Juin 1815, an 12.*

**PÉTION** déclaré Traître à la Patrie et convaincu de Complicité avec **DAUXION LAVAYSSÉ**, espion français, et autres **EX-COLONS**, pour avoir conspiré contre le peuple **HAYTIEN**, en voulant rétablir l'Esclavage et les Préjugés comme en 1789.

IL vient de paraître un ouvrage de M. le baron de Vastey, en réponse d'un écrit de Pétion, imprimé au Port-au-Prince, intitulé: *Le Peuple de la République d'Hayti, à Messieurs Vastey et Limonade*. L'auteur a fourni les preuves les plus fortes sur la conspiration qui existe depuis long-temps entre Pétion et le gouvernement français, pour réduire la population d'Hayti dans l'esclavage et les préjugés de

1789; d'après les lettres d'un ex-colon nommé Catineau Laroche, agent de Pétion à Paris, qui sont au pouvoir du gouvernement, les bases du traité de Pétion avec S. M. Louis XVIII, étaient de recevoir dans les ports de Saint-Domingue les vaisseaux de commerce français sur le même pied qu'en 1789, de remettre aux ex-colons leurs soi-disant propriétés, de donner abri dans les ports de St-Domingue à tous les bâtimens de guerre ou corsaires français, de mettre à la disposition de la France jusqu'à la concurrence de trois mille hommes de troupes régulières pour ses expéditions dans les Antilles, dans le cas d'une guerre maritime, de prêter foi et hommage au roi de France, et de lui payer trois millions tournois pour droits de joyeux avènement, etc.

Pétion devait être nommé Gouverneur général de toute la colonie; lors de la rentrée de Bonaparte en France, les vaisseaux qui devaient apporter les troupes et les commissaires français auprès de Pétion étaient prêts à mettre à la voile, c'est la rentrée de Bonaparte qui a dé-

rangé le départ de l'expédition ; nous sommes fâchés que les bornes resserrés de cette feuille nous empêchent de faire une plus longue analyse de cet ouvrage : l'auteur l'a terminé par quinze chefs d'accusation qui prouvent évidemment que Pétion est traître à la patrie , coupable de crime de haute trahison ; nous transcrivons ci après pour la satisfaction de nos lecteurs , ces quinze chefs d'accusation , tels qu'ils sont portés dans ledit ouvrage.

« Pétion s'est déclaré traître à la patrie , coupable du crime de haute trahison , convaincu de complicité avec Dauxion Lavaysse , espion français , de complots et d'intelligences criminelles avec les ennemis d'Hayti , tendans à renverser l'état et à plonger la population dans l'esclavage et les préjugés de 1789.

1°. Pour avoir souffert que Dauxion Lavaysse ait insulté le peuple haytien , par les épithètes de *sauvages malfaisans et de nègres marrons* ; d'avoir répondu à ses insultes par de viles adulations , et de l'avoir sollicité de se rendre au Port-au-Prince malgré ses outrages , et d'avoir accueilli ses propositions infamantes contenues dans sa lettre du 6 Septembre.

2°. D'avoir accueilli Dauxion Lavaysse au Port-au-Prince , de lui avoir fait rendre des honneurs militaires qui ne sont dus qu'aux ambassadeurs , et de l'avoir admis dans son intimité.

3°. D'avoir admis Dauxion Lavaysse à négocier sur des bases infamantes , contraires à la liberté et à l'indépendance du peuple haytien ; d'avoir accueilli ses propositions attentatoires aux intérêts de la nation ; d'avoir souffert que l'espion lui ait proposé de préparer le peuple à faire le sacrifice de sa liberté et de son indépendance ; d'avoir souffert aussi que ce vil espion ait osé lui désigner la mort et le genre de supplice qu'éprouveraient les défenseurs de la patrie , qu'il avait qualifiés d'*hommes*

*violens et incorrigibles , dont les préjugés sont incompatibles à la tranquillité de la colonie.*

4°. D'avoir parjuré son serment , violé l'acte de l'indépendance ; d'avoir attenté à la souveraineté du peuple , en marchandant par écrit avec un vil espion ses droits civils et politiques , qu'il aurait anéantis s'il n'avait pas craint de compromettre sa sécurité et son existence.

5°. D'avoir conspiré sourdement avec Dauxion Lavaysse , dans des conciliabules secrets et dans leurs écrits par des phrases louches et à double sens , afin de cacher au peuple leurs complots ténébreux contre la liberté et l'indépendance du peuple haytien ; d'avoir dit implicitement à l'espion , qu'il était devenu haytien malgré lui , par nécessité absolue , quand il n'a pu faire différemment ; d'avoir mandié l'oubli du passé et les faveurs du Roi de France , pour être traité et considéré comme français.

6°. D'avoir étouffé au peuple , aux généraux et magistrats , la connaissance du système politique de Malouet , consigné dans les instructions de Dauxion Lavaysse , dont Pétion était parfaitement instruit de son propre aveu , et en outre les ayant reçues par les envoyés du Roi , le dimanche 20 Novembre 1814.

7°. D'avoir mis à la délibération des généraux et magistrats de la république , sept jours après avoir reçu les instructions de l'espion , l'abolition de l'acte de l'indépendance , par l'établissement d'un gouvernement provisoire au nom de S. M. Louis XVIII ; d'avoir imposé au peuple un honteux tribut ; d'avoir abusé et trompé la confiance des généraux et magistrats , en demandant à S. M. Louis XVIII l'*indépendance des droits* , au lieu de l'indépendance d'Hayti ; d'avoir accordé le commerce exclusif à la France , comme en 1789 , *qui faisait* , dit-il , *notre bonheur* , et qu'il était

ans atgreur n̄ prévention contre la nation française.

8°. D'avoir fait partir Dauxion Lavaysse pour la Jamaï que sur une goëlette haytienne , ayant eu les preuves en main qu'il était un espion envoyé par Malouet , pour s'informer de nos moyens intérieurs ; d'avoir concerté avec cet espion sur les moyens que le gouvernement français devait employer pour parvenir à nous faire rentrer sous le joug , et de l'avoir récompensé de quelques milliers de gourdes.

9°. D'avoir cherché par sa proclamation du 3 Décembre , par des maximes absurdes , des assertions fausses et mensongères à fasciner les yeux du peuple sur sa trahison , à tromper et à égarer l'opinion publique.

Par ces neuf chefs d'accusation , Pétion est convaincu du crime de haute trahison et de complicité avec Dauxion Lavaysse , espion français ; la preuve légale et évidente se trouve dans leurs propres écrits.

10°. D'avoir entretenu des intelligences criminelles avec les ennemis extérieurs d'Hayti , en envoyant dans l'étranger , Tapiou , Garbage et Méroné , ses agens , choisis dans la couleur la plus rapprochée du blanc ; d'avoir reçu au Port-au-Prince les espions français , Liot , Dauxion Lavaysse , et en entretenant une correspondance avec l'ex-colon Catoire Laroche , tendante à subvertir l'état.

11°. D'avoir fait un traité secret avec le gouvernement français , dont les bases auraient eu pour but de soumettre le royaume d'Hayti au pouvoir de la France , moyennant qu'il aurait conservé une espèce d'indépendance ; la place de Gouverneur général de la Colonie et la décoration du cordon rouge ; de s'être obligé pour prix de ces concessions de rétablir les colons sur leurs soi-disant propriétés ; de remettre la population dans l'esclavage et les

préjugés de 1789 ; pour parvenir à ces fins ; faire la guerre au roi d'Hayti ; de commander l'armée française ; de placer les troupes haytiennes aux avant-gardes , pour éclairer les marches et lever les embuscades , dans l'intention de faire périr les haytiens les uns par les autres.

12°. D'avoir détaché une partie du royaume de l'obéissance du premier chef pour servir les intérêts de la France et des ex-colons , et par la haine invétérée qu'il porte à la population noire d'Hayti : d'avoir conspiré , trahi et détruit son chef , allumé la guerre civile , pour avoir le prétexte de se saisir des rênes du gouvernement et de se donner les moyens d'exécuter le projet de réunion d'Hayti à la France , et le rétablissement de l'esclavage et des préjugés.

13°. D'avoir , dans l'intention criminelle d'affaiblir la population d'Hayti , fait tous ses efforts pour entretenir la guerre civile ; d'avoir , dans cette intention , rejeté les offres généreuses du Roi , pour éluder la réunion des haytiens , d'y avoir répondu par des outrages ; d'avoir cherché par-dessous main à faire insulter et assassiner la députation ; d'avoir justifié , par sa conduite et ses écrits scandaleux , les dépositions des Malouet , des Médina , des J. Régnier et autres : *Que sa conduite est conforme aux intérêts de la France , que jamais il ne se laisserait commander par un nègre , que la guerre civile continuerait toujours et que Pétion était dévoué à la France.*

14°. D'avoir cherché dans ses discours et dans ses écrits , à pervertir l'esprit public et à démoraliser la nation ; d'un côté prêchant en faveur des français l'oubli du passé , la modération , cherchant à réveiller le souvenir de l'ancien attachement à la France , pour pouvoir livrer le peuple à ses oppresseurs ; de l'autre côté provoquant la guerre civile , renouvelant

les malheurs passés pour aigrir les esprits, armer les citoyens les uns contre les autres ; de faire naître une haine irréconciliable ; d'établir d'éternelles barrières pour s'opposer à la réunion du peuple haytien.

15°. D'avoir accordé le commerce exclusif à la France et un contingent de troupes haytiennes pour ses guerres maritimes, au mépris des constitutions d'Hayti et au détriment de la brave et loyale nation britannique, qui nous a toujours aidé dans nos adversités ».

Nous nous écrirons avec l'auteur :

« De tous les temps, les hommes se sont rendus coupables de tous les crimes; le déicide, le régicide, l'homicide, etc. ont épouvanté les humains ; mais jamais aucun monstre ne s'était encore souillé d'un genre de crime aussi horrible que celui dont l'éton s'est rendu coupable, de l'assassinat d'un peuple entier ! Oui monsieur exécrable, tu as assassiné le peuple, puisque tu voulais le livrer à la discrétion de ses bourreaux !!!

L'auteur fait ensuite un appel aux habitans de la province du Sud ; il s'écrie :

« Compagnons des Geffard, des Férou, des Jean-Louis François ! Haytiens ! qui avez combatus glorieusement pour la liberté et l'indépendance de votre patrie, levez vous ! Courez aux armes ! Arborez l'étendard de la liberté et de l'indépendance ! Quoi ? mes frères, auriez-vous donc perdu cette énergie qui vous

caractérisait ? N'existerait-il plus un homme, un guerrier parmi vous, qui serait assez généreux pour sauver ses frères et son pays ? Où es-tu ce libérateur, ce vengeur de la liberté et de l'indépendance ? Qu'il se montre, et la patrie est sauvée !!!

### A V I S.

Depuis quelques jours il rôde dans les environs de Mont-Christ et du vieux Cap, trois pirates, armés de gens de toutes couleurs, qui arrêtent, volent, pillent et détruisent des bâtimens des nations amis qui font paisiblement le commerce avec Hayti; plusieurs déclarations ont été faites au Cap Henry, par des bâtimens qui ont été visités et pillés, les quels donnent le signalement desdits pirates, la composition de leur équipage et leur force; nous croyons devoir annoncer aux étrangers qui commerceront avec Hayti, que des mesures convenables seront bientôt prises par le gouvernement pour mettre fin à ces brigandages; et malheurs aux forbans qui tomberont sous notre coupe, ils seront pendus sans rémission, quelles que soient leur nation et leur couleur, ils auront beau dire qu'ils sont carthaginois, français, anglais et espagnols ou d'autres nations, rien ne pourra arrêter la force de la loi qui sera déployée contre ces forbans.

#### Bâtimens Etrangers expédiés de ce Port depuis le 8 Juin jusqu'à ce jour.

BÂTIMENS.	NATIONS.	Noms des Bâtimens.	Noms des Capitaines.	Ports où ils vont.
Goëlette.	Suédoise.	Helene.	Johan Rush.	Saint-Barthelemy.
Idem.	Américaine.	Thorn.	G. Kenlock.	Charleston
Bateau.	Danois.	Nancy.	M Marina	Saint-Thomas.
Brick.	Brevois.	Landruhe.	Jn° Johanson.	Breme.
Idem.	Idem.	Fried	C Miedling.	Idem
Idem.	Anglais.	Bradock	H Jackson	La Havans.
Navire.	Idem	Gouvernor Arcourt.	Akinson ( Th° )	Londres.
Idem.	Idem.	Fox	A Thompson.	Idem.
Goëlette.	Américaine.	Mars	Ch Devans.	Newport.
Bateau	Suédois.	Margueritte,	Th Simons.	Gonaives.

Au Cap-Henry, chez P. Roux, imprimeur du Roi.